

Déchet

Marie-Laure Legay

Quantité de sel perdue lors des transports depuis les dépôts vers les greniers. Les entrepreneurs chargés des voitures ou des barques étaient intéressés à la préservation des sels. On leur accordait des déchets fixes calculés selon la distance et la difficulté du parcours. Par exemple, le déchet accordé aux maîtres des barques qui allaient chercher le sel dans le gouvernement de Brouage, île de Ré et île d'Oleron, fut fixé à un demi boisseau par muid à l'arrivée au bureau de Riberou, mais un boisseau par muid à l'arrivée aux bureaux de Charente et Marans et un boisseau et demi pour les bureaux de Mortagne sur Gironde, Blaye, Libourne et Bordeaux. Au-delà du déchet fixe, les entrepreneurs devaient tenir compte des déchets extraordinaires qu'ils payaient au prix du grenier de livraison. On disait qu'ils étaient tombés en déchet extraordinaire de voiture. Le déchet pouvait aussi être constaté à partir de l'évolution anormale de la masse livrée dans le grenier : une trop rapide diminution pouvait faire soupçonner un mauvais entretien de cette masse, comme ce fut le cas en 1723 au grenier de Carrouges. Un écoulement d'eau sous le tas provoqua un déchet important de cinq setiers, sept minots et deux quarts de sel, évalué à 1043 livres, somme que le grenetier, son contrôleur et son receveur furent astreints à payer à la Ferme. A plusieurs reprises d'ailleurs, les fermiers généraux se plaignirent de déchets extraordinaires abusifs et non payés. Ces abus cachaient d'après eux un faux-saunage pratiqué par les officiers du grenier et dénoncé par l'adjudicataire à la Cour des aides.

Références scientifiques

Sources archivistiques et imprimées:

- Sources imprimées:

Bibliographie scientifique:

Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Déchet* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionary numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/82>